

COMMUNE DE OISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 21/01/2021

Date de l'affichage : 21/01/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11 PRESENTS : 11

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de OISY, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUFRENNE Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : M. DUFRENNE Jean-Louis - Mme JEAN Zouina - Mme TESSON Jocelyne - M. DEROUBAIX Patrice - M. MASCRET Damien - M. LABBE Damien - M. DELAPLACE Brice - Mme DUBOIS Marie-Line - M. LENCLUD David - M. DUBOIS Olivier

Était absent : M. TESSON Audry (arrivé à 20h39)

Secrétaire de séance : Mme TESSON Jocelyne

Approbation du procès-verbal du 03/12/2020

TRAVAUX SUR LA CHAUDIERE DU CAFE-RESTAURANT / 01.2021

Monsieur le Maire informe le conseil d'un problème d'émanation de monoxyde de carbone à l'appartement du café-restaurant. Il précise que la cheminée n'a pas été tubée lors des rénovations. Afin de résoudre ce problème, il propose au conseil de procéder au tubage de celle-ci pour un montant HT de 1387.26 €, devis effectué par la SAS TELLIER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, accepte d'effectuer les travaux
accepte le devis de la SAS TELLIER

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CAMPAGNE DE DERATISATION / 02.2021

Monsieur le Maire fait part aux membres de trois propositions de contrats de campagne de dératisation

La première, identique aux années précédente : pose d'appâts fournis par la CAMDA avec 1 traitement + 1 contrôle (hors exploitation) pour un montant de 5 291.35 € TTC

La deuxième : pose d'appâts fournis par la CAMDA avec 1 traitement, pour un montant de 3 649.08 € TTC

La troisième : fourniture de produits raticide par la société NCI : 2 706 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'opter pour la deuxième proposition soit, la pose d'appâts fournis par la CAMDA avec 1 traitement, pour un montant de 3 649.08 € TTC

- (Arrivée de M. TESSON Audry)

CONVENTION MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN AVEC LA CCTSO ANNEE 2021 / 03.2021

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'intervention de l'Equipe Verte de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise et ses communes membres.

La commune faisant appel une nouvelle fois à ce service, monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

OUVERTURE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT BUDGET 2021 / 04.2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'utiliser la possibilité offerte par la législation d'ouvrir les crédits nécessaires en section d'investissement afin de pouvoir procéder au règlement de factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE, dans l'attente du vote du budget, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés 2020 : vu la crise sanitaire, le repas des aînés a dû être annulé. Pour palier à ce problème, le comité des fêtes, en consultation avec le conseil municipal a décidé d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 20 € à chaque personne de 65 ans et plus à valoir aux choix dans les établissements suivants : Aux tiot pequeux à Oisy, la ferme de Maliécourt à Oisy, Utile à Boué et Carrefour contact au Gard
- Une requête a été formulée par M. SPANNEUT souhaitant l'installation d'une bouche à incendie à proximité de la ferme. Après avoir rencontré Noréade à ce sujet, M. le maire informe que sa demande n'engendrera aucun frais pour la commune, celle-ci étant adhérente à la compétence eau et incendie de l'association SIDEN-SIAN. Après consultation, le conseil municipal ne voit pas d'objection à rendre une réponse positive à cette demande, charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.
- Monsieur le Maire informe que suite à un problème de stationnement rue du Carrefour, un emplacement handicapé serait la solution à apporter à la demande d'un administré en situation d'handicap se trouvant en difficulté pour garer son véhicule. Le conseil municipal rejoint M. le Maire dans sa démarche.
- Monsieur le Maire informe qu'un devis a été demandé pour le nettoyage des trottoirs de la Grand Rue. En effet, suite aux passages répétés des camions, des maisons situées sur le passage ont été éclaboussées et dégradées par les projections de boues et gravillons se trouvant dans les caniveaux. Le montant du devis devrait s'avoir aux alentours de 1100 € pour une surface carrée d'environ 3 600 m.
- Dossier OPAL : un retour de M. BARBIER reste en attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

N° délibération	Intitulé
01.2021	TRAVAUX SUR LA CHAUDIERE DU CAFE-RESTAURANT
02.2021	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CAMPAGNE DE DERATISATION
03.2021	CONVENTION MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN AVEC LA CCTSO ANNEE 2021
04.2021	OUVERTURE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT BUDGET 2021

NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE	NOMS	SIGNATURE
DUFRENNE J-L.		MASCRET D.		LABBE D.	
JEAN Z.		DELAPLACE B.		DUBOIS M-L.	
TESSON A.		LENCLUD D.		DEROUBAIX P.	
TESSON J.		DUBOIS O.			